

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1039 prescrivait interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 1039

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juin 1965

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro
1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de : — un an au sieur Elmi Gani Farah, somali issa mamassan, né en 1923 à Djibouti, fils de Gani Farah et de Milo Kachin, transporteur, demeurant au quartier 6, rue des Ecoles (face à la brigade de Gendarmerie).